

Comité Mixte
de Protection



PROJET PILOTE DE PROFILAGE DES PERSONNES DEPLACÉES INTERNES



RAPPORT ET ANALYSE DE PROTECTION

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

CHIFFRES CLES



VILLAGES / SITES

201



MENAGES

17 572



INDIVIDUS

85 908

BESOINS PRIORITAIRES



14 688 Personnes avec des besoins spécifiques

- ✓ 5 239 Personnes âgées à risque
- ✓ 4 501 Enfants à risque
- ✓ 1 948 femmes à risque
- ✓ 940 Pers. vivant avec Handicap
- ✓ 743 Enfants NAS
- ✓ 449 Parents isolés
- ✓ 445 Besoins de réunion familiale
- ✓ 228 Condition médicale sérieuse
- ✓ 198 Besoin de protection juridique physique



18 601 (46%) Adultes sans document d'identité

Les raisons sont les suivantes :

- 43% Perte
- 29% Manque des moyens financiers
- 14% Documents détruits
- 6% Mineur au moment du déplacement
- 6% Absence d'acte de naissance
- 2% Autres
- 1% Eloignement du centre d'établissement




25 555 (57%) Enfants ne disposant pas de documents


Les raisons sont les suivantes :


- ❖ 41% Perte
- ❖ 29% Manque des moyens financiers
- ❖ 20% Extrait détruit
- ❖ 6% Extrait non retiré
- ❖ 6% Eloignement Centre
- ❖ 2% Autres

**CARTES DES STATISTIQUES DES DEPLACES INTERNES DES ARRONDISSEMENTS
VISITES DANS LE MAYO TSANAGA**


AUTRES BESOINS PRIORITAIRES


 **75%** des personnes déplacées internes ayant besoin de la nourriture


 **27%** des personnes déplacées internes ayant besoin d'abris et articles ménagers

 **18%** des personnes ayant besoin du CASH

PRINCIPALES SOURCES ACTUELLES D'APPROVISIONNEMENT EN VIVRE

 **57%** des PDI achètent eux-mêmes les vivres

 **33%** des PDI reçoivent les vivres à travers le mécanisme travail contre vivres

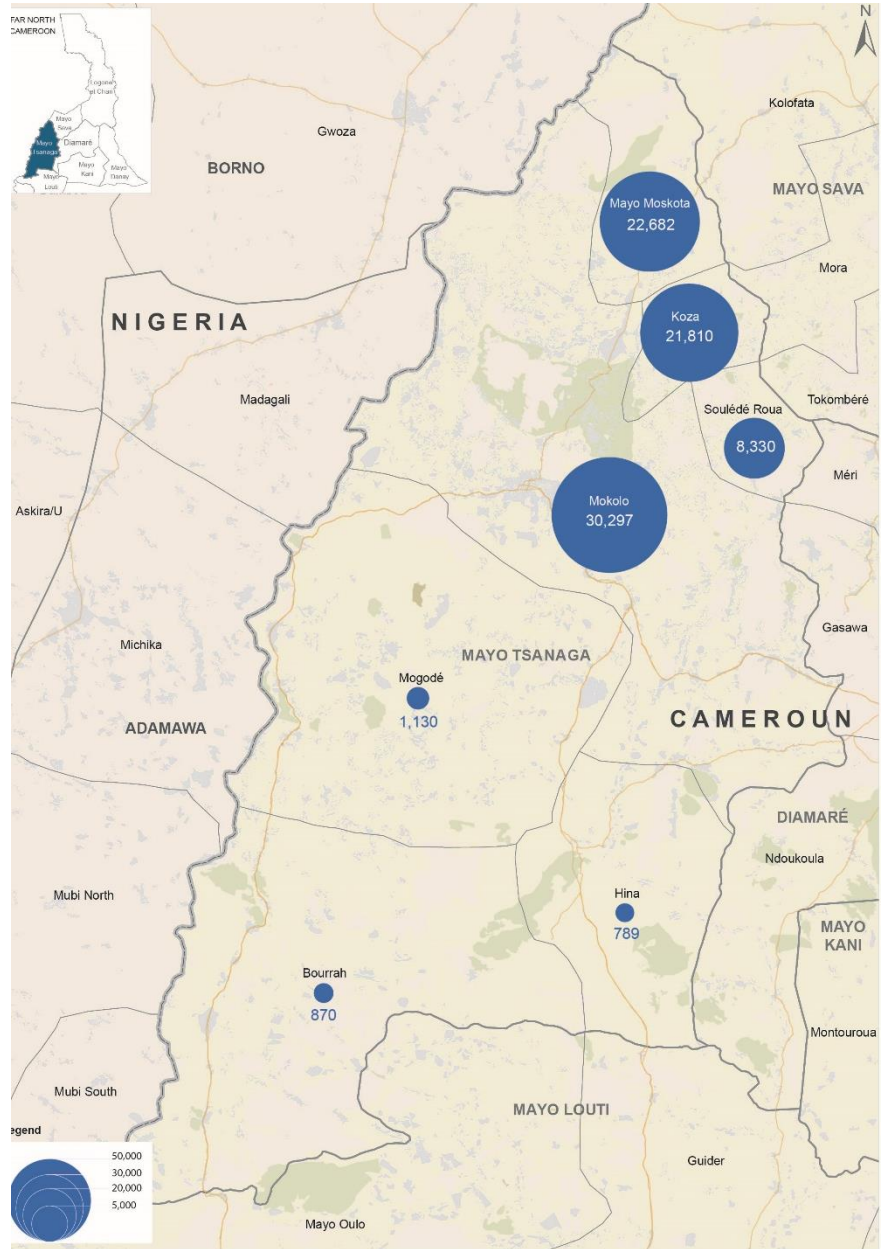
 **7%** à travers les familles d'accueil

SOURCES DE REVENUES

75%
de l'Agriculture

10%
des travaux journaliers

9%
Petit Commerce





Introduction

L'extrémisme violent porté par le groupe Boko Haram depuis le Nigeria et les mesures gouvernementales pour le contenir ont engendré d'intenses mouvements de populations et des souffrances subséquentes énormes. Quatre pays du bassin du Lac Tchad sont particulièrement touchés : le Nigeria, le Niger, le Tchad et le Cameroun.

Depuis 2014, le nombre de PDI dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun n'a cessé d'augmenter en raison des attaques des groupes armés, notamment Boko-Haram et les groupes rivaux qui redoublent d'ardeur dans les hostilités et qui opèrent particulièrement au Nord-Est du Nigeria et tout le long des frontières des pays du Bassin du Lac Tchad. La situation des personnes déplacées internes reste donc préoccupante pour les autorités.

C'est dans ce contexte que le 6 avril 2015, le Cameroun a ratifié la Convention de Kampala relative à la protection et l'assistance à ce groupe de personnes. Les efforts se poursuivent pour traduire les engagements de l'Etat dans un texte de loi nationale afin d'assurer l'effectivité et l'assurance des actions prises à l'endroit des personnes déplacées internes.

En 2019, de nouvelles vagues de conflits et de violences, associées aux inondations, ont déclenché davantage de déplacements internes portant au 30 avril 2021, le nombre de PDI a plus de 321 886 individus (Selon OIM). Au 31 octobre 2021, selon l'OIM (DTM Round 22), l'Extrême-Nord comptait 341 535 personnes déplacées internes (PDIs) et 124 310 retournés (ancien PDIs).

Afin d'assurer la protection des PDI dans les trois Départements les plus touchés (Mayo-Sava, Mayo-Tsanaga et Logone-Et-Chari) de la Région de l'Extrême-Nord, les différents acteurs ont conduit diverses évaluations multisectorielles servant généralement de base de planification avec comme chiffres ceux publiés par OIM grâce à son outil de suivi de mouvements de population. En vue d'une meilleure prise en compte de la dimension protection, il s'est avéré la nécessité d'une identification approfondie des personnes ayant des besoins spécifiques, d'une amélioration des bases de planification avec des données statistiques plus détaillées, fiables et crédibles au niveau des ménages et des individus. Ce besoin a été exprimé par les acteurs, mais surtout pas les autorités administratives

Sur demande des autorités locales, le HCR a accepté de les accompagner techniquement dans la mise en place d'une base de données centralisées des PDI afin de disposer d'une unique référence pour toutes les interventions multi-sectorielles. L'appui du HCR a inclus un volet formation sur l'utilisation de l'outil de collecte, du matériel et un soutien financier pour faciliter la collecte, par les autorités, des données sur les personnes déplacées (PDIs), ce qui devra permettre, non seulement d'assurer une meilleure protection des personnes vulnérables, mais également de proposer des solutions intégrées répondant à la politique publique définie dans le plan de développement national du Pays.

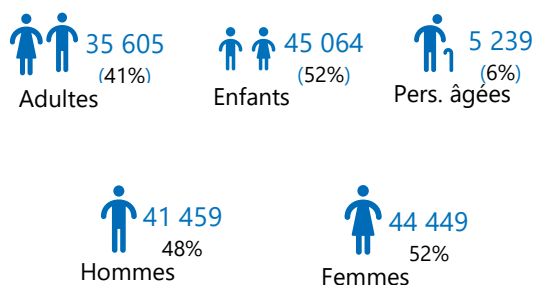
Différents champs d'analyse ont été couverts dans le profilage pour mieux cerner et apprécier les besoins des populations et prospecter les possibilités de solutions. Les besoins de protection physiques sont évoqués, mais c'est surtout sur les conditions de vie, la sécurité alimentaire, les biens essentiels que les PDIs ont insisté. La protection juridique, l'accompagnement devant les cours et tribunaux ne semblent pas préoccuper outre mesure ces populations, en raison certainement des conditions précaires de vie qui obligent à mettre un accent sur les besoins vitaux immédiats, en attendant les solutions durables.

Résultats et analyse

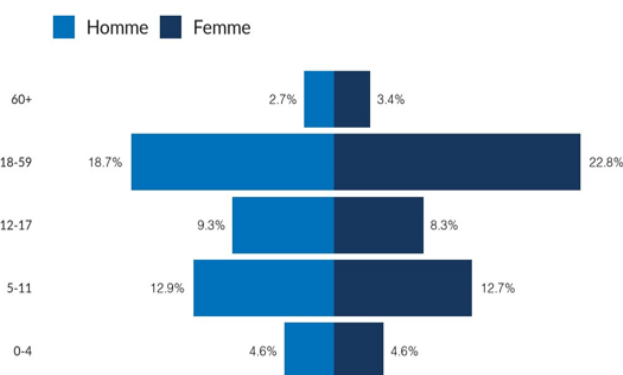
Population en déplacement dans le Département

Dans l'optique de rendre effectif l'appui suscité, le HCR a, pendant cette phase pilote dans le Département du Mayo Tsanaga, collaboré étroitement avec le Comité Mixte de Protection, essentiellement composé des agents des services publics basés dans le Département. Cette phase pilote de profilage dans le Département s'est déroulée entre juillet et septembre 2021 et a permis de visiter 201 sites/villages et de profiler 85 908 PDIs répartis dans 17 572 ménages. La répartition par sexe de la population est de 48,2% personnes de sexe masculin, et 51,8% personnes de sexe féminin. 41,5% des populations qui se sont déplacées sont dans la tranche d'âge de 18 à 59 ans, 25,6% de 05 à 11 ans, 17,5% de 12 à 17 ans, 9,2% sont entre 0 et 4 ans tandis que les personnes de plus de 60 ans représentent 6,1%.

Données désagrégées

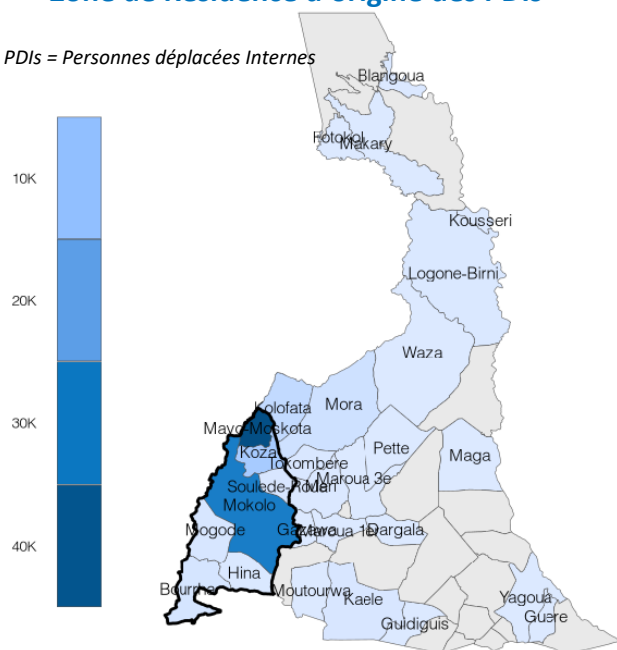


Pyramide des âges des populations de déplacés internes

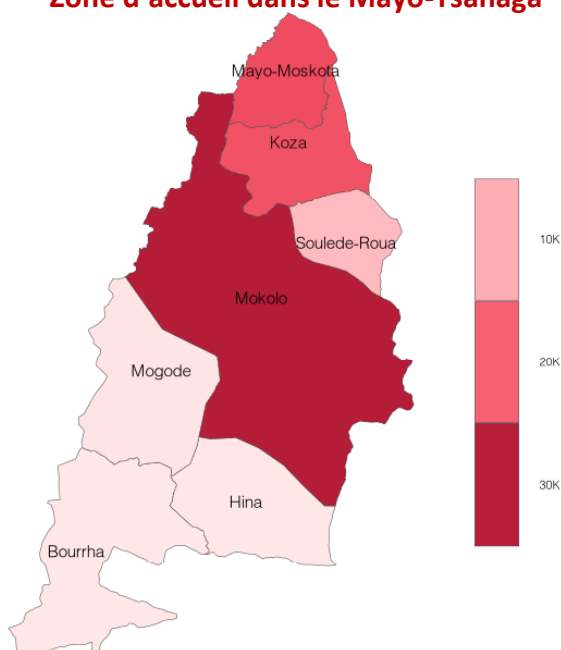


Zone de Résidence d'origine des PDIs

PDIs = Personnes déplacées Internes



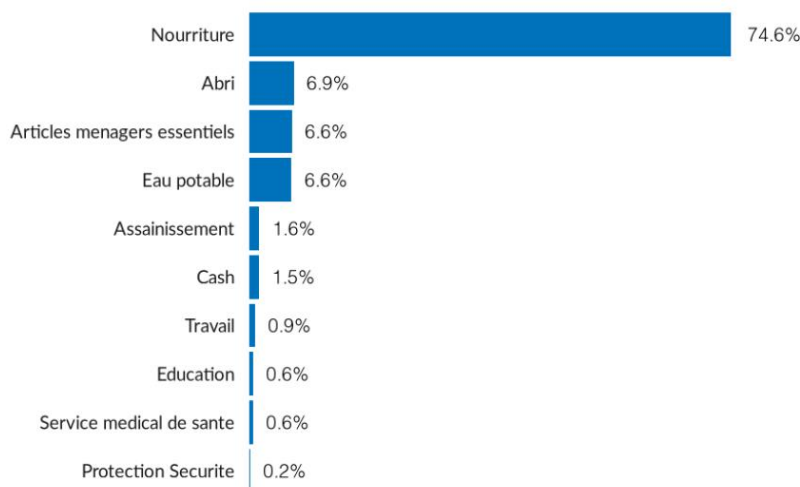
Zone d'accueil dans le Mayo-Tsanaga



Les principaux besoins les plus urgents des PDIs.

Les besoins les plus urgents et prioritaires pour les personnes déplacées internes sont la nourriture 74,6%, les abris 6,9%, les articles ménagers essentiels 6,6%, l'eau potable 6,6%, et le cash 1,5%, pour leur autonomisation. Aucun besoin de documentation, de protection physique, ou d'accès à la justice n'a été exprimé. Les conditions des enfants en termes d'éducation ou de risque de protection, non plus, n'ont été mentionnées comme besoins prioritaires. Ce sont des indications que les questions de protection pures sont très peu perceptibles dans les premières préoccupations des personnes relevant de la compétence du HCR malgré l'importance que revêtent celles-ci.

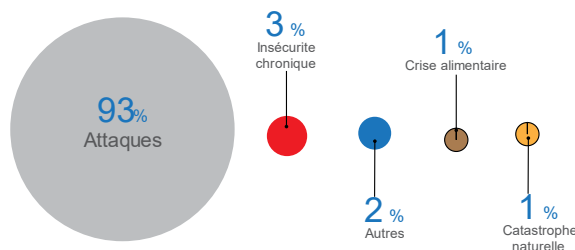
Les besoins prioritaires



Causes de déplacement

Le répertoire des causes de déplacements forcés des personnes confirme la prééminence des actes de violence attribués à des groupes armés non étatiques. D'après les données du profilage, 93% des populations se déplacent pour fuir leurs exactions. Il s'agit ici des déplacements à la suite des attaques directes des terroristes mais aussi des déplacements préventifs à la suite de l'attaque d'un village voisin. Les démantèlements des postes militaires dans une localité sont également cause de déplacement car les populations se sentant en insécurité en l'absence des militaires, effectuent alors un mouvement préventif à la recherche d'une zone plus en sécurité. Par ailleurs, 3% des déplacements sont dû à l'insécurité chronique dans certaines localités alors que 1% des populations se déplacent à la recherche des meilleures conditions de vie à cause de la crise alimentaire et 1% pour cause de catastrophes naturelles notamment les inondations. Toutes ces populations sont exposées aux différents risques de protection liés aux déplacements forcés.

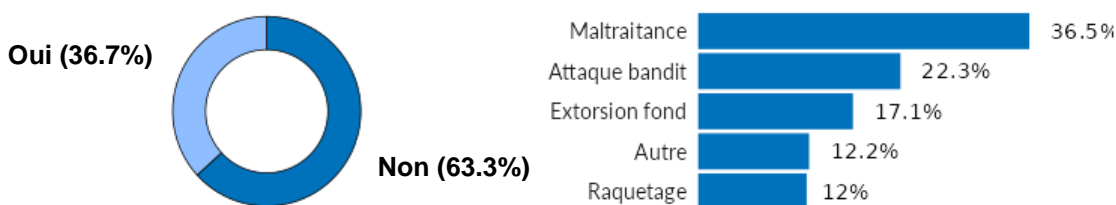
Les Causes du déplacement



Difficultés rencontrées lors des mouvements de déplacement

Au cours des déplacements à la quête d'un lieu sûr, 36,7% des personnes déplacées internes ont déclaré avoir rencontré des difficultés du fait de leur indigence et vulnérabilité. 36,5% des PDIs interrogées ont reconnu avoir subi des maltraitements et autres violences. 22,3% ont été victimes d'attaques criminelles et du grand banditisme alors que 17,1% se sont vu extorquer des fonds ou des biens. Les extorsions de fonds et des biens sont orchestrées aussi bien par les bandits, les résidents que ceux qui sont supposés protéger les personnes déplacées internes à savoir les membres des comités de vigilance (structure auxiliaire mise en place par les autorités et qui travaillent avec elles) et les forces de sécurité (FDS) qui imposent des taxes illégales.

Les Difficultés au cours du déplacement



Protection physique et vie en communauté dans les villages d'accueil

Les personnes déplacées internes ont diversement apprécié le niveau de sécurité dans les villages d'installation. Pendant que certains ménages estiment acceptable le niveau de sécurité dans les villages d'accueil d'autres ont des doutes et des réserves. Ainsi 28% des ménages affirment très sécurisants les villages d'accueil, alors 44% relativisent, et 17% déclarent clairement que la sécurité n'est vraiment pas assurée. Cette perception dénote un maillage sécuritaire insuffisant, même dans les villages d'accueil et met en lumière les besoins encore importants de protection physique dans les lieux de déplacement.

La vie avec les communautés hôtes présente également des aspérités évidentes, le conflit étant consubstantielles à la cohabitation entre les êtres humains. Différents faits ont été énumérés comme étant des raisons ayant engendré des tensions avec la communauté hôte : possession de terres agricoles ou zones de pâturage (30%), partage de ressources naturelles (25%), points d'eau (23%), protection des biens (8%), vol de bétail (8%), aide humanitaire (5%), autre (1%), problèmes religieux (0%).

Cependant la communauté hôte est prête à accueillir les PDIs aussi longtemps que nécessaire (69%). 19% de la communauté souhaite néanmoins accueillir les PDIs pour une période limitée.

A la lumière de ce qui précède, la réponse à la situation des PDIs devrait renforcer le travail de mobilisation communautaire et de coexistence pacifique tout en plaidant davantage pour les mesures de sécurité dans les villages d'accueil pour la protection physique.

Documentation

L'absence de documentation civile reste un des problèmes majeurs des personnes déplacées internes du Département du Mayo Tsanaga. Avant la crise du groupe armé Boko haram, les populations du Département avaient déjà des problèmes liés à la documentation civile causés par les pesanteurs culturelles, l'éloignement des centres d'état civil, la pauvreté, l'accouchement à domicile et l'ignorance de l'importance de la documentation civile. La crise du groupe armé Boko Haram a accentué l'ampleur de ce problème que le profilage met en lumière comme préoccupation de protection très cruciale.

Une grande majorité des populations ne disposaient pas déjà de la documentation civile. 45,8% des personnes déplacées adultes ont déclaré ne pas disposer de documents d'identités pour diverses raisons : perte (42,6%), manque de moyens financiers (29%), documents détruits, (13,8%), éloignement du centre d'établissement (1,9%), et autres raisons (absence d'actes de naissance ou mineurs au moment du déplacement, ...). La situation pour les enfants est encore plus critique : 58,9% des enfants ne disposent pas d'actes de naissance. Les principales raisons sont : perte (27,5%), moyens financiers (39,7%), actes détruits (15,5%), actes non retirés (12,8%) et éloignement des centres de santé.

Sans documentation civile, les risques de protection sont énormes tant pour les adultes que pour les enfants : arrestations arbitraires parce que confondus aux terroristes, détentions abusives, limitation de circulation, limitation de l'accès aux services sociaux de base. Les deux catégories de personnes sont aussi à risque d'apatridie (leur nationalité étant indéterminée) et ne peuvent pas exercer leurs droits sans documents. Les adultes ne peuvent pas être intégrés dans les différents programmes de développement car n'étant pris en compte par le recensement de la population et les enfants ne peuvent pas poursuivre leur éducation sans actes de naissance. L'impératif reste d'accompagner les PDIs à l'établissement de leurs documents en commençant par les actes de naissance. Toute chose qui contribuera également à la lutte contre les risques d'apatridie. La stratégie de réponse à la situation des PDIs devra mieux cerner cette dimension de la protection.

Déjà les dispositions prises par les autorités de faciliter la reconstitution par voie administrative des actes de naissance constituent une opportunité pour les acteurs du cadre de concertation pour l'état civil dans la Région de l'Extrême Nord. Dans ce cadre le HCR a contribué en 2021 à la production de 10 000 actes de naissance pour les enfants PDIs et populations hôtes scolarisés mais sans actes de naissance. Cet effort du HCR doit se poursuivre.

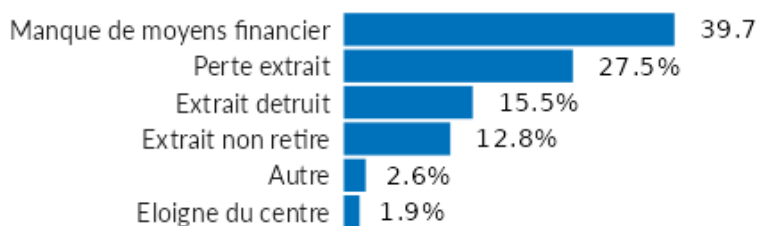
41% des enfants avec un extrait de naissance.

Oui (41%)



Non (59%)

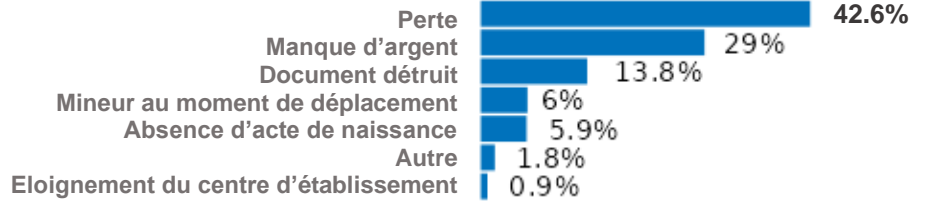
59% sans acte de naissance les raisons sont les suivantes :



54% des adultes avec un document d'identité



46% sans document d'identité les raisons sont les suivantes :



Des données basées sur l'âge, le genre et la diversité sont régulièrement collectées

Protection légale (Accès à la justice)

L'accès à la justice reste un défi pour les populations déplacées internes. Victimes de plusieurs abus et injustices, elles ont un accès limité à la justice parce qu'elles ignorent les procédures devant les tribunaux dont elles sont par ailleurs éloignées. Les PDIs sont parfois contraintes de s'orienter au tribunal coutumier où les jugements ne respectent toujours pas les règles de justice, ou à l'arrangement à l'amiable à défaut de pouvoir exercer son droit à la justice devant les tribunaux.

Aucun dispositif de conseil et d'accompagnement juridique et judiciaire n'est à leur portée dans la plupart des localités d'installation.

Protection de l'enfant

Les enfants constituent 53% de la population profilée, et il est évident que les déplacements forcés des personnes dans le Département du Mayo Tsanaga ont été très dramatiques pour eux. Des centaines d'enfants ont perdu leurs parents ou ont été séparés de ceux-ci. Le profilage a mis en lumière 1 986 ménages qui ont déclaré avoir des enfants dont ils ne sont pas les parents biologiques. Les enfants leur ont été confiés pour plusieurs raisons : enfants orphelins (54%), garde demandée par les parents (23%), enfants abandonnés (17%) et 6% pour résidences des parents inconnues. 5% des ménages interrogés ont déclaré avoir des mineurs qui ont subi des violences. 743 enfants sont séparés ou non accompagnés. 3820 enfants étaient absents dans les ménages durant le profilage, ce qui met en lumière la problématique des enfants en situation de mobilité, avec de sérieux risques de protection. Les principales activités des enfants sont l'école avec 35%, 24% des enfants ont accès aux jeux, 7% font le commerce et 6% gardent le bétail. Les enfants restent encore exploités et ont besoin de protection.

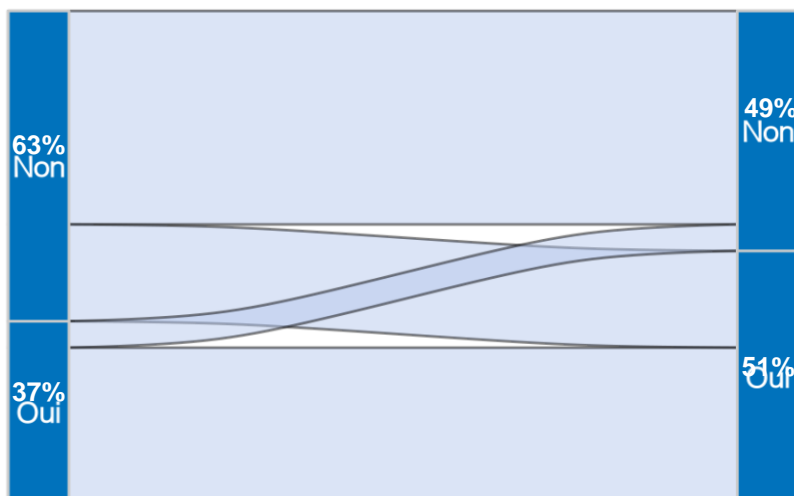
Dans l'avenir, l'action humanitaire devra redoubler d'efforts pour assurer aux enfants une éducation de qualité, un environnement d'apprentissage sain et des structures appropriées pour leur bien être telles que des Espaces Amis d'Enfants (EAE) des familles d'accueil qualifiées, des évaluations et déterminations de l'intérêt supérieur de l'enfant pour la recherche des solutions durables à travers les panels DIS. La protection de ces enfants passe également par l'établissement de la documentation civile en leur faveur.

Education

Le profilage a permis d'identifier 42 107 enfants en âge scolaire entre 3 et 17 ans dont 49% sont des jeunes filles. 37% de ces enfants étaient scolarisés dans leurs villages d'origine.

Dans les zones d'accueil, ce pourcentage est passé à 51%. 8 292 enfants scolarisés dans le village d'accueil ne l'étaient pas dans celui d'origine alors que 2 264 enfants qui étaient scolarisés dans leurs villages d'origine ne le seraient plus dans leurs zones de déplacement.

Scolarisation dans les zones d'origine et d'accueil



 **SGBV**

Avec une proportion de 52% de femmes pour 48% d'hommes et 53% d'enfants (0 à 17 ans), les populations déplacées internes du Mayo Tsanaga sont confrontées aux violations basées sur le genre. Avant la crise de Boko Haram, la célébration des mariages précoces était déjà pratiquée dans le Département. Cette situation s'est empirée du fait de la dégradation des conditions de vie dans les ménages. Les parents envoient des enfants mineurs en mariage parce qu'ils sont incapables de subvenir à leurs besoins et d'assurer leur éducation et comme moyen de prévenir les grossesses précoces et/ou indésirées. Le taux élevé des femmes à risque et des femmes seules cheffes de famille sans ressources favorise la pratique du mariage de survie. Les conditions de vie difficiles et la promiscuité dans les sites et maisons contribuent à la perpétration des VBG.

La réponse aux VBG reste limitée et l'accès à la justice pour les survivants est rare du fait des pesanteurs culturelles, de la peur des représailles et de la stigmatisation. Les bourreaux qui sont parfois des FDS sont difficilement poursuivis en justice. La prévention et la réponse holistique des VBG restent la solution essentielle pour réduire ce fléau. Un accent particulier devait être mis sur l'assistance judiciaire des survivants afin de restaurer leur dignité et mettre fin à l'impunité.

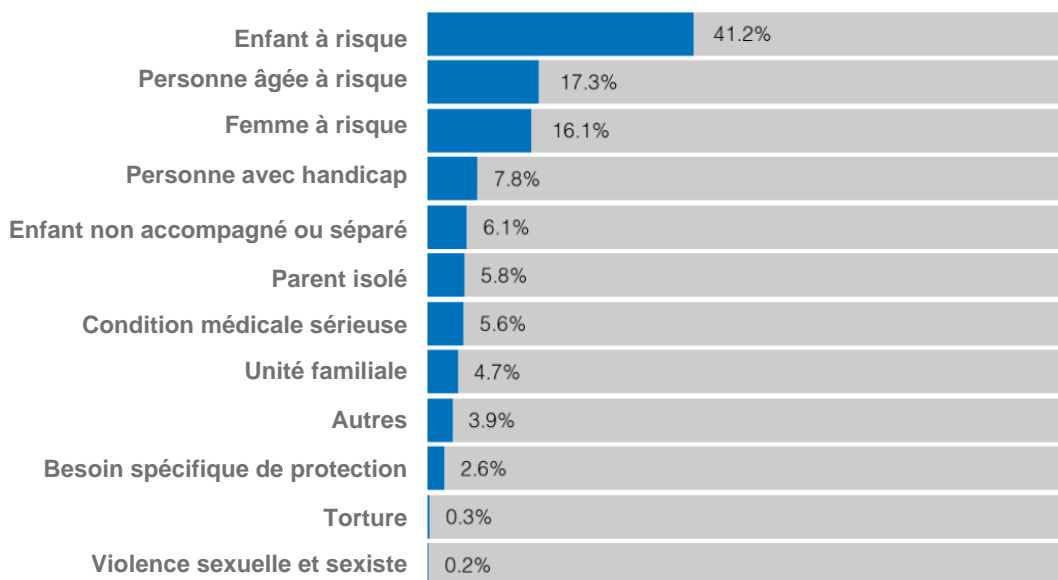
 **PBS**

Les mouvements des populations dans le Département du Mayo Tsanaga ont non seulement affecté les personnes à besoins spécifiques qui existaient déjà mais ont créé d'autres catégories de personnes à besoins spécifiques. Au terme du profilage, 5239 personnes âgées ont été identifiées, 1948 femmes à risque, 940 personnes vivant avec handicap, 4501 enfants à risque dont 743 enfants non accompagnés et séparés, 449 parents isolés, 228 personnes avec des conditions médicales sérieuses et 195 qui ont besoin de protection juridique.

Selon le profilage, sur 85908, 12087 personnes ont des besoins spécifiques. Avec un chiffre de 4979(41%), les enfants à risque sont la catégorie la plus évoquée par les PDIs. En termes de nombre, ils sont suivis par les personnes âgées à risque (17%), et les femmes en situation de risque (16%). La situation des personnes âgées et des enfants reste toujours une préoccupation majeure de protection dans les situations de mouvements forcés de population.

Au regard des chiffres et du caractère spécifique de leurs besoins de protection, des efforts soutenus devront être fournis pour améliorer leurs conditions de vie des personnes à besoin spécifique, leur permettre d'avoir accès à leurs droits et d'en jouir effectivement. Les PBS ont besoin de protection et d'assistance et les interventions devraient tenir compte de leurs diversités et spécificités. L'assistance aux personnes à besoins spécifiques est encore très limitée. Les personnes âgées sont de plus en plus abandonnées par les membres de leurs familles.

Proportion des personnes déplacées par type de besoins



Abris et NFI

Les résultats du profilage montrent que les ménages déplacés sont accueillis directement chez l'habitant (61%) ou dans des sites aménagés (36%). Dans les zones d'accueil, ils sont logés dans des huttes (37%), de tentes (20%) ou hangars (16%).

Il est d'ordinaire que dans les situations de mouvements forcés de populations les individus apportent sur leurs lieux de refuge, juste un peu plus que les habits qu'ils portent sur eux. C'est pourquoi l'assistance en abris et biens domestiques reste une pierre angulaire de la protection des personnes victimes de déplacement forcés. Pour les personnes déplacées internes du Mayo Tsanaga, la question de logements et de biens domestiques reste donc un problème entier comme le montrent les résultats du profilage.

L'accueil dans les familles (61%) est un bon signe et un indicateur sans équivoque de la solidarité des populations hôtes, mais les risques de protection qui l'entoure ne sont pas négligeables. La promiscuité et tous les autres actes de violence qui entourent cette forme de solidarité suffisent pour inciter à la recherche de solutions alternatives pour des abris convenables. L'occupation des écoles et autres lieux publics engendre également des difficultés.

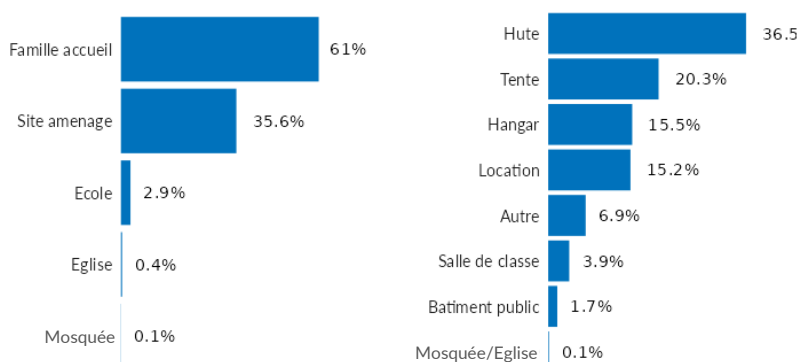
Il est donc facile de comprendre les types d'abris auxquels sont contraints les PDIs, à savoir les huttes (36,5%), les tentes (20,3%), les hangars (15,5%), les locations (15%). Tous ces types d'abris sont loin d'apporter la sécurité et le confort que requiert une vie digne. Bien que le profilage ne l'ait pas mise en lumière, la situation des locations reste également complexe avec le manque de ressources des PDIs locataires pour payer le loyer, face à des bailleurs exigeants et intransigeants qui menacent de déguerpissement en cas de défaillance.

La question des abris exige des ressources colossales, mais il demeure qu'elle mérite attention, notamment dans une perspective de solution durable pour aider les candidats au retour à envisager avec sérénité et assurance la reprise d'une vie digne dans leurs villages d'origine.

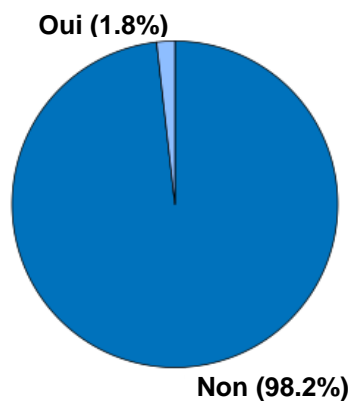
En ce qui concerne les articles non alimentaires, 1,8% des PDIs bénéficient de cette assistance soit 316 ménages contre 98,2% qui représentent 17256 ménages, ce qui constitue une vraie limitation pour une vie digne. Les articles non alimentaires concernent les kits de cuisine 65%, les kits d'hygiène 32% et autres kits 3%. Le HCR et L'Etat sont les principaux pourvoyeurs avec respectivement 56% et 24%, alors que les autres acteurs contribuent à hauteur de 20%.

Du reste le renforcement des moyens d'existence et le soutien aux activités économiques dans les localités de retour permettront aux PDIs de reprendre leur dignité et vivre une vie normale.

Type d'Abris dans les zones d'accueil



Bénéficiaires d'une assistance en NFI



Seuls 2% des ménages bénéficient d'une assistance en articles ménagers essentiels.



EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT (EHA)

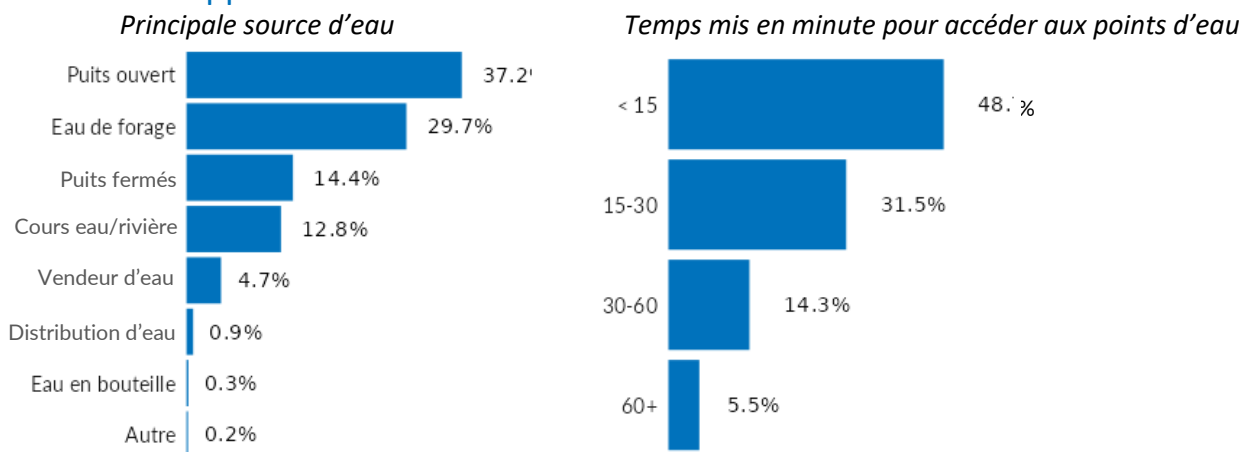
Etant dans une zone sahélienne, le problème de l'accès à l'eau est critique pour les populations déplacées internes du Mayo Tsanaga. 1,5% des PDI ont une assistance en eau et assainissement soit 266 ménages. 17306 (environ 98,5%) ne bénéficient d'aucune assistance en EHA. Cette assistance consiste en construction de latrines (61%) et produits désinfectants (24%).

Les principaux acteurs dans l'assistance en EHA sont le HCR avec 62%, les autres acteurs 25% et l'Etat 13%. Du point de vue des sources, 37,2% de l'eau potable utilisée provient des puits ouverts, des forages 29,7%, des puits fermés 14,4%, et 12,8% à partir des cours d'eau et rivières. Le service des vendeurs d'eau (4,7%) et d'autres sources (1,2%) viennent compléter les sources d'approvisionnement.

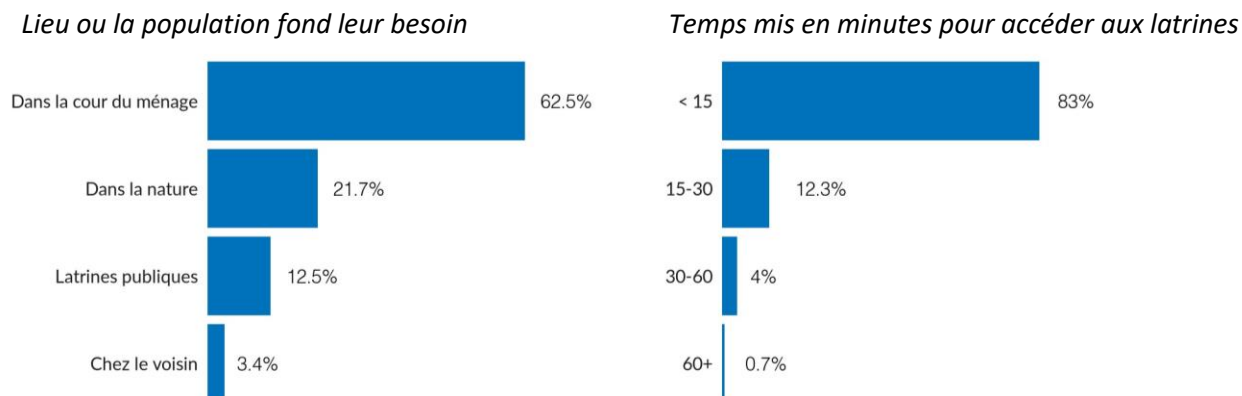
Dans environ 80% des cas, le temps mis pour la collecte d'eau varie entre moins de 15 minutes à 30 minutes. Un tel temps de collecte d'eau n'est pas négligeable. Dans le contexte africain, ce sont les femmes et les filles qui font ce service d'eau et le parcours pour la collecte d'eau peut être périlleux.

En ce qui concerne la défécation et l'hygiène corporelle, 54% des PDI défèquent et se lavent dans la cour, 32% dans la nature, 7% dans les toilettes publiques et 7% chez les voisins. 4% des latrines portent l'indication hommes ou femmes alors que 12% des latrines ne disposent pas de fermeture internes. Dans ces circonstances, les populations déplacées restent exposées aux maladies hydriques avec des risques élevés de VBG.

Approvisionnement en eau dans la zone d'accueil



Approvisionnement en eau dans la zone d'accueil



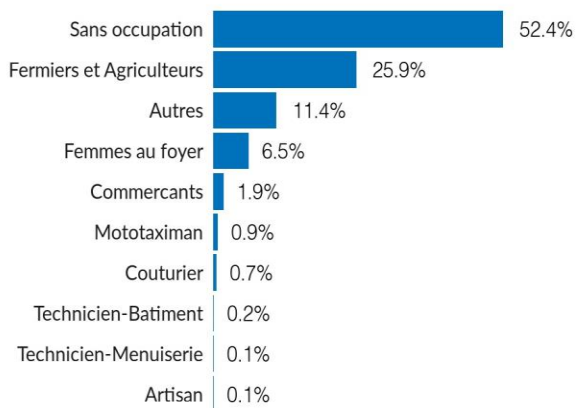
Moyens de subsistance

Les moyens de subsistance des personnes déplacées internes dans le Département sont très insuffisants. 5% soit (920) ménages des PDIs seulement ont une assistance en moyens de subsistance contre 95% (16 652) ménages qui sont abandonnés à leur sort. Les types d'assistance sont constitués de vivres 64.9%, cash 31.2%, autres assistances 3.4% et repas chaud 0.5%. Les différents acteurs contribuent à 65% d'assistance, l'Etat camerounais 19% et le HCR 16%.

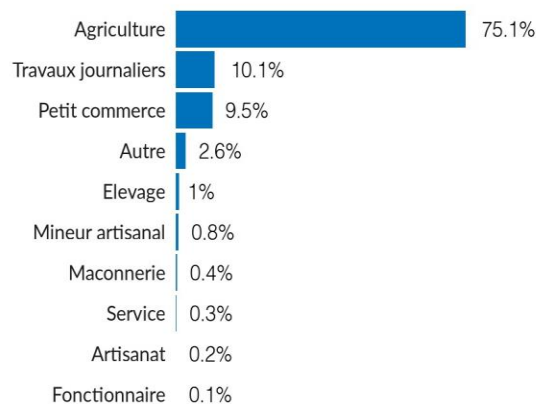
52% des PDIs sont sans occupation, et l'accès à la terre constitue un autre défi pour les PDIs qui sont par ailleurs en majorité des agriculteurs (75%). Seulement 9% des PDIs ont accès à la terre dans les zones d'accueil soit 1577 ménages contre 15995 ménages (91%). Les terres sont accessibles par location (49%), don (34%), achat (14%) et autres formes d'acquisition (2%). 64% des terres acquises sont destinées aux cultures et 35% pour les besoins d'habitation.

Au regard des données ci-dessous, il est important d'augmenter l'assistance des PDIs en moyens de subsistance notamment en cash pour leur permettre de se prendre en charge et de pouvoir s'autonomiser. Grâce au cash, les personnes déplacées internes pourraient investir dans les domaines qu'elles estiment indispensables et prioritaires pour leur bien-être et survie au lieu de leur apporter des assistances qui ne rencontreront pas leurs besoins réels.

Activités principales des PDIs



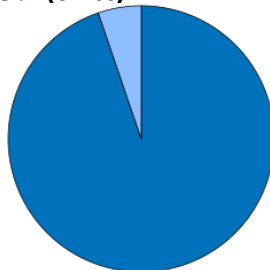
Source principale de revenus des PDIs



Plus de la moitié (52%) des adultes étaient sans occupation et environ 26% vivaient d'agriculture. Dans les zones d'accueil, 3/4 d'entre eux ont l'agriculture comme principale source de revenu et 10% vivent principalement de travaux journaliers.

Assistance en moyen de subsistance

Oui (5.2%)



Non (94.8%)

Très peu de ménages (5%) bénéficient d'assistance en ce qui concerne les moyens de subsistance.

Santé

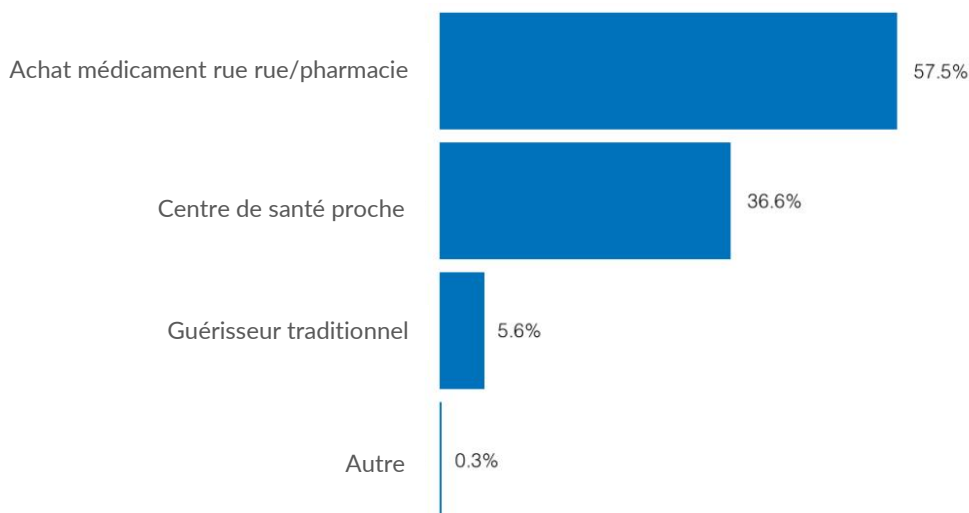
L'assistance en santé reste très limitée pour les personnes déplacées internes dans le Mayo Tsanaga. Le profilage montre que seulement 6% soit 1 135 ménages ont bénéficié d'une assistance en santé. L'assistance en santé comprend la vaccination 50%, les médicaments 27 % et les consultations 18 %. Parmi les acteurs qui interviennent pour l'assistance en santé, on peut citer le HCR à travers son partenaire IMC avec 73%, L'Etat du Cameroun 23% et les autres acteurs 5%.

En cas de maladie les PDIs ont généralement recours à l'achat de médicaments dans la rue ou en pharmacie (57,5%), au centre de santé le plus proche (36,6%) ou aux guérisseurs traditionnels (5,6%). Le profilage montre que 45% des ménages ont accès à un centre de santé. Les autres n'en ont pas (55%). Les causes de nonaccès à la santé sont le manque de moyens financiers (92%), l'éloignement des centres de santé 6,3%, la mobilité réduite 0,7%.

Pour les soins de santé, les ménages dans 76% des cas vont dans les centres de santé publics ou privés alors que 20% se contentent des médicaments de la rue, et 5% se tournent vers les guérisseurs traditionnels.

En somme, les moyens financiers et l'éloignement des centres de santé restent les principales difficultés à l'accès à la santé. Cela pourrait exposer à des risques de protection, telle que l'augmentation du taux de mortalité au sein des populations déplacées internes. Par ailleurs, les mesures barrières contre la Covid-19 ne sont pas respectées. Il importe de mobiliser les efforts et les fonds pour relever le taux de l'exercice du droit à la santé pour les personnes déplacées internes.

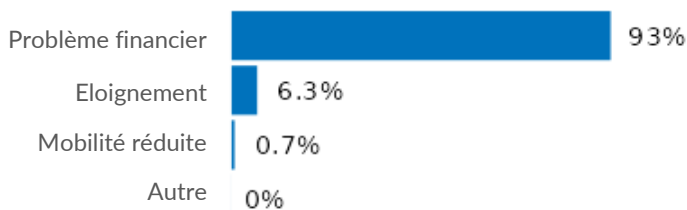
Principaux moyens utilisés en cas de maladie



% des PDIs qui ont un problème d'accès aux soins de santé



Raison des difficultés d'accès



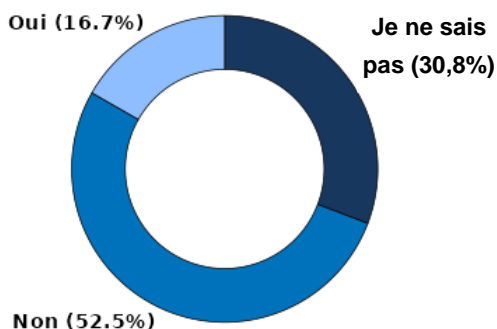
Intentions de retour dans les zones d'origine.

Le profilage montre que 26% des ménages interrogés déclarent avoir des informations sur leurs villages d'origine. Mieux, 13% ont déclaré avoir effectué des visites dans leurs villages. De ce chiffre, 17% déclarent s'y rendre tous les jours. Un autre groupe de 17% déclare s'être rendu une seule fois, tandis que 24% disent s'être rendus au village plus de deux fois. Enfin une proportion non négligeable de 42% déclare avoir visité plus de deux fois les villages d'origine.

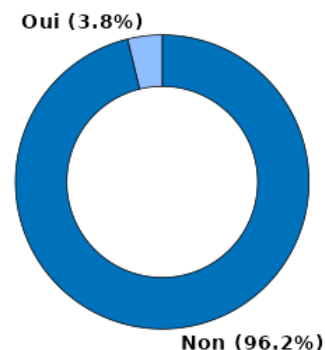
Cependant sur les intentions de retour seulement 17% des ménages des personnes déplacées internes voudraient regagner les zones d'origine, contre 31% d'indécis et 52% qui ne veulent pas y retourner. Les raisons évoquées par les PDIs pour ne pas retourner dans les zones d'origine sont l'insécurité (44%), la perte de moyens de subsistance (13%), le manque de terre (12%) et le problème d'accès à la nourriture (11%). L'amélioration de la situation sécuritaire, la reconstruction des abris et l'accès à la terre favoriseront le retour des populations dans leurs localités d'origine. Il y a lieu de capitaliser sur les ménages qui veulent retourner dans leurs

localités de provenance, investir pour améliorer les conditions dans ces localités à travers le soutien à la reconstruction des abris, la réhabilitation des infrastructures et services de base, la facilitation de l'accès à la terre et autres ressources productives pour la survie.

Intention de retour dans la localité d'origine

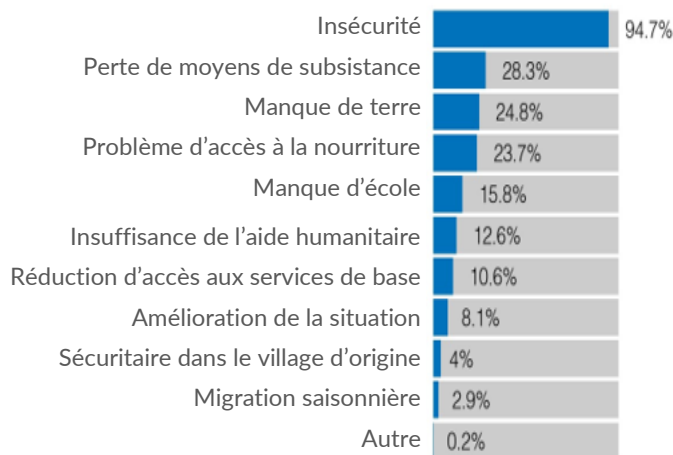


Intention de retour dans une autre localité

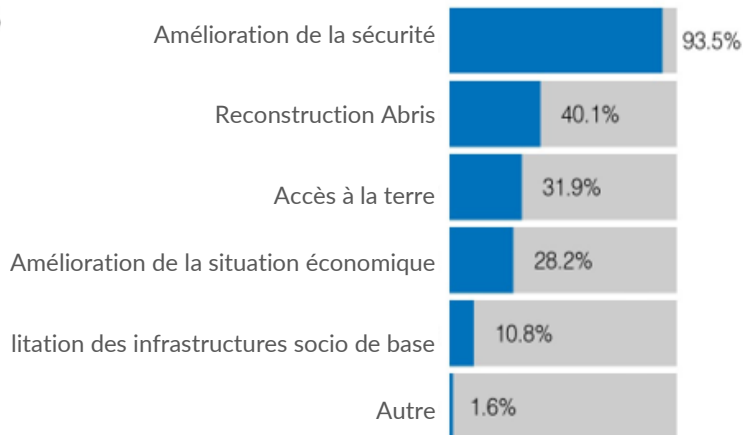


Plus de la moitié des ménages ne souhaite pas retourner dans leurs villages d'origine et jusqu'à 96% ne veulent pas aller dans une zone autre.

Raison de non-retour



Condition pour un retour



La raison principale du non-retour est l'insécurité dans les villages d'origine et la dégradation des moyens de subsistance